



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents :

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD - M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G - M. GILLOT J.P - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BERTELOOT - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) - M. DELATTE - M. DODET - Mme FLAMENT - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M. PARIS) - M. NUDANT - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – Ressources Humaines – Prolongation d'un emploi contractuel de chargé de mission

Par délibération en date du 19 décembre 2002, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a créé un poste de chargé de mission afin d'animer la mise en œuvre du programme d'actions pour l'environnement et l'efficacité énergétique figurant dans le Contrat d'Agglomération. La mise en œuvre de ce contrat nécessitait la création d'un emploi contractuel de chargé de mission en environnement pour une durée de 3 ans. Le contrat passé avec la personne recrutée sur ce poste arrive à expiration le 31 janvier 2006.

L'exécution du Contrat d'Agglomération, prévu sur 5 ans et les actions initiées et mises en œuvre nécessitent la poursuite de cette mission pour :

- Animer le projet de charte de l'environnement
- Mettre en œuvre l'application des prescriptions du diagnostic environnemental réalisé,
- Elaborer et suivre le plan annuel d'actions, ainsi que son évaluation
- Veiller à la prise en compte des préoccupations de développement durable dans la mise en œuvre du contrat d'agglomération, ainsi que dans les actions de développement territorial (Scot, ...)
- Favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques professionnelles et la culture de la Communauté d'agglomération, notamment par le biais de la formation et de l'information interne
- Faire partager les préoccupations du développement durable par la population (animations, débats publics, communication...)
- Articuler la démarche avec le Conseil de Développement Durable.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de prolonger l'emploi contractuel de chargé de mission environnement et de conclure un nouveau contrat pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 2006. La personne affectée à ce poste percevrait une rémunération brute mensuelle afférente à l'indice majoré 864. Cette rémunération est globale et est exclusive de toute prime ou indemnité à l'exception du supplément familial de traitement, des remboursements de frais de mission et de déplacement dans les conditions applicables aux membres de la Fonction Publique.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De prolonger** l'emploi contractuel de chargé de mission environnement et de conclure un nouveau contrat dans les conditions énumérées ci-dessus et pour une durée de trois ans,
- **De dire** que cette prolongation prendra effet à compter du 1^{er} février 2006, date d'échéance du précédent contrat.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

28 NOV. 2005



M. H. H. H. H. H.

Publié le *25 NOV 2005*
Déposé en Préfecture le